

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL du 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à 18 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Caupenne-d'Armagnac sous la présidence de M. GUIHCEBAROU Patrick, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, M. DUFFOUR Frédéric, MARCHANDISE Béatrice (arrivée à 18h45), BACQUELA Hervé, BRETHES David, DUCOM Joël, FIOR Anne-Marie, LEFAIX Christian, MATHIEU Patrick, VOYER Armand

Mme Josiane ORTEGA a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU PV DU 07 OCTOBRE 2022 :

Le procès-verbal a été élaboré et finalisé ce jour car plusieurs points manquaient puis a été ensuite adopté à l'unanimité.

1- POSTE D'ADJOINT:

Monsieur le Maire rappelle les délégations faites aux adjoints par arrêté du 25 mai 2020, il souligne que cela a été fait sur la base de la confiance et regrette les manquements de Mme Marchandise, 3^{ème} adjointe. C'est pourquoi, par arrêté du 10 novembre 2022, la délégation donnée à Mme Marchandise pour les affaires sociales et personnes âgées, scolaire, tourisme et vie culturelle est reportée. Mme Marchandise a été avisée par courrier de cette décision. Cependant, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le maintien du poste d'adjoint. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir Mme Marchandise dans ses fonctions d'adjoint au maire.

2- FORET :

Monsieur le Maire informe qu'un nettoyage par éclaircissage et donc coupe de bois (chênes et frênes) va être fait sur la parcelle 5a d'une superficie de 1.95 ha.

Il présente la meilleure offre de prix faite auprès de l'ONF. Il s'agit de l'entreprise Ortyl pour un montant de 12 € le stère. L'estimation de bois à couper est de 100 stères. Les travaux seront réalisés en janvier et février 2023 sous réserve des conditions climatiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre le bois sur pied de la parcelle 5a à 12 € le stère et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

3-ACQUISITION PARCELLES A ESPAGNET

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été émis l'idée de créer un parking à proximité de l'église d'Espagnet.

Monsieur le Maire informe que Mmes ROUMAT Colette et Brigitte, propriétaires de deux parcelles cadastrées section AW n°1 et n°3 d'une contenance totale de 27a81ca, proposent à la commune de vendre ces terrains au prix de 15300 €.

La parcelle AW n°1 est contigüe à la parcelle communale où se trouve « le métier d'Espagnet ». L'acquisition de cette parcelle permettrait l'aménagement autour du « métier » et sa mise en valeur.

La parcelle AW n°3 est contigüe à l'église et au cimetière d'Espagnet. L'acquisition de cette parcelle permettrait l'aménagement d'un parking inexistant

a ce jour et réglerait les problèmes d'insécurité dus au stationnement sur la route départementale lors de cérémonies.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité l'acquisition des deux parcelles pour le montant de 15300 €.

4-Licence IV :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler la formation pour détention de licence IV. Il a rencontré le Président du Comité des Fêtes, M. ROLAND Quentin, qui est d'accord pour suivre cette formation.

Cette formation se déroule sur 2,5 jours et a un coût de 708 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre en charge le coût de cette formation.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

5-QUESTIONS DIVERSES:

5.1 Location des salles et réunion des associations :

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention existe pour le prêt des salles aux Cauppennois. Cette convention stipule que le demandeur doit prendre les clés le vendredi à 14 h et doit les rendre le lundi entre 8h et 12h. Il est important de faire attention de ne pas prendre une salle si celle-ci est déjà occupée.

Monsieur le Maire présentera à nouveau cette convention aux associations lors de la réunion prévue le vendredi 25 novembre à 18h30.

5.2 Cadeaux aux personnes de + de 65 ans :

Lors du précédent conseil, Monsieur le Maire avait demandé des devis complémentaires aux deux devis proposés (les Saveurs de Giram et Gers Distribution) pour les cadeaux de fin d'année afin de respecter le code des marchés et achats publics. N'ayant pas eu de retour de la commission communication, il a demandé deux devis supplémentaires à des producteurs locaux. La commission communication avait retenu le devis « les Saveurs de Giram » mais Monsieur le Maire propose de revoir le choix avec les deux devis supplémentaires (Sempé et Oréja). Il propose donc au conseil de se prononcer par rapport à ces trois devis (Les Saveurs de Giram, Sempé et Oréja).

Après analyse et réflexion de chaque conseiller, Monsieur le Maire procède au vote :

- 9 pour le devis Sempé
- 1 pour le devis Les Saveurs de Giram

Les colis seront donc commandés au producteur Sempé de Loubédat et seront à récupérer à la mairie le 17 décembre.

5.3 devis sdeg :

Monsieur le Maire informe que M. Vivier souhaite construire trois maisons pour du locatif au lieu-dit « Lassalle » sur la parcelle n° 267 section AO. Pour ce faire, une extension de réseau électrique est nécessaire. Le SDEG a présenté un devis de 5100 € pour un raccordement basse tension à partir du point de réseau existant le plus proche. Monsieur le Maire explique que c'est à la commune de payer ces travaux mais que cette somme sera récupérée par la taxe d'aménagement lors des constructions.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux et de prendre en charge le montant de 5100 €.

5.4 Voie communale de Cantiran :

Afin de borner la future extension de la voie communale de Cantiran, M. Bastard, géomètre expert, a fait parvenir un devis de 1764 €.

monsieur le maire propose aux trois élus de Cantiran de gérer ce tracé avec le géomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté et cette proposition

5.5 Remboursement EDF :

Monsieur le Maire explique que les prélèvements EDF pour l'année ont été trop élevés et donc EDF propose de rembourser ce trop perçu par un chèque de 796.91 €.

A l'unanimité, le conseil accepte l'encaissement de ce chèque.

5.6 Plan Communal de Sauvegarde :

Lors de l'exercice du PCS du 15 novembre avec les pompiers de Nogaro et le Houga, plusieurs points ont été abordés et ont permis de faire ressortir des manquements au niveau de la mise en place des appels d'urgence. Il faudra donc se munir de tableaux, bannettes, stylos, scotch ..., spécialement dédiés au PCS. Il faudra aussi compléter le document du PCS en y incluant notamment l'architecture opérationnelle (qui fait quoi).

5.7 Tour de France :

Monsieur le Maire informe que le tracé de l'étape du tour de France Dax-Nogaro est arrivé en mairie et qu'une réunion aura lieu en préfecture le 25 novembre par rapport à la sécurité de cette étape.

Il demande de réfléchir à l'organisation d'une manifestation qui honorerait Mr Luis Ocana ancien exploitant agricole, qui résidait dans la commune au lieu-dit Miselle, pour le cinquantième anniversaire de sa victoire générale du tour de France en 1973.

5.8 PLU :

Une réunion est prévue le 29 novembre à 9h30 en présence de la DDT et du bureau d'études.

5.9 Travaux cimetière Espagnet, sonorisation des bâtiments et climatisation de l'école :

Monsieur le Maire informe que les travaux du cimetière d'Espagnet sont presque finis, que la sonorisation des bâtiments est en cours et que la climatisation de l'école est terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. Bacquela demande pourquoi la route de Toujet n'a pas été revêtue comme prévu dans le programme voirie de la Communauté de Communes. Mme Ortéga explique que lors du dernier conseil communautaire, nous avons été informés que le programme voirie n'a pas pu être réalisé dans sa totalité sans préciser quelles routes à cause de l'augmentation des prix notamment de l'émulsion et des granulats. Plusieurs conseillers font remonter le mauvais entretien des routes transférés. Mme Ortéga fera remonter le mauvais état de la route de Toujet, de la route de Nauton et de la route de Jeantouet. De plus le débroussaillage n'est pas terminé.

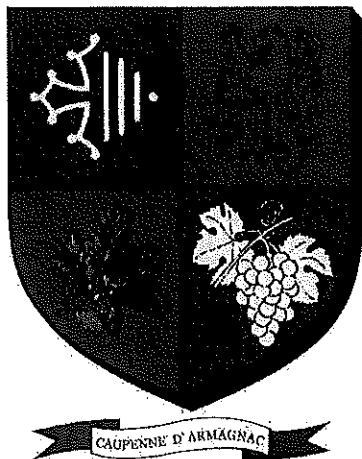
La séance est levée à 21 H 00.

La secrétaire



Le Maire





**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 novembre 2022
A 18H30**

N° des délibérations	Objet des délibérations
2022_020	Encaissement chèque EDF
2022_021	Maintien poste Adjoint
2022_022	Vente bois parcelle 5a de la forêt communale
2022_023_001	Formation permis exploitation licence iv
2022_024	Bornage création voie communale Cantiran
2022_025	Acquisition terrains Espagnet « A Mauran »
2022_026	Travaux desserte énergie électrique terrains village
2022_027	Taxe aménagement terrains village section AO

Affichée en Mairie le 18 octobre 2022

